

**C.C.A.S.**  
**Centre communal d'action sociale**



*Publié sur le site internet de la commune le : 04/04/2024*

*MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy*

**N° CCASD2024\_01**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 12 mars 2024

**Nombre de membres en exercice : 7**

**Présents : 5**

**Absente excusée : 1**

**Absente ayant donné pouvoir : 1**

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

**Votants : 6**

Quorum atteint

Secrétaire de séance : PEPIN Nathalie

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie	x	
BOUACHRAOUI Saïda		x
GLIÈRE Marie-Christine		x
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel	x	
AVOGADRO Noël	x	

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) réuni en date du 22 mars 2023 ;

Monsieur le président propose aux membres du C.C.A.S. l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023, dont chaque membre a été destinataire.

*Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,*

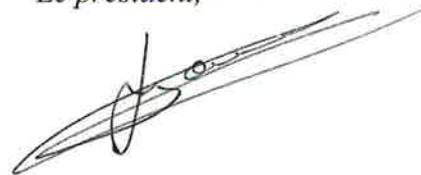
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023.

*La secrétaire,*



*Nathalie PEPIN*

*Le président,*



*Yves MASSAROTTI*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.*